

# LE PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE

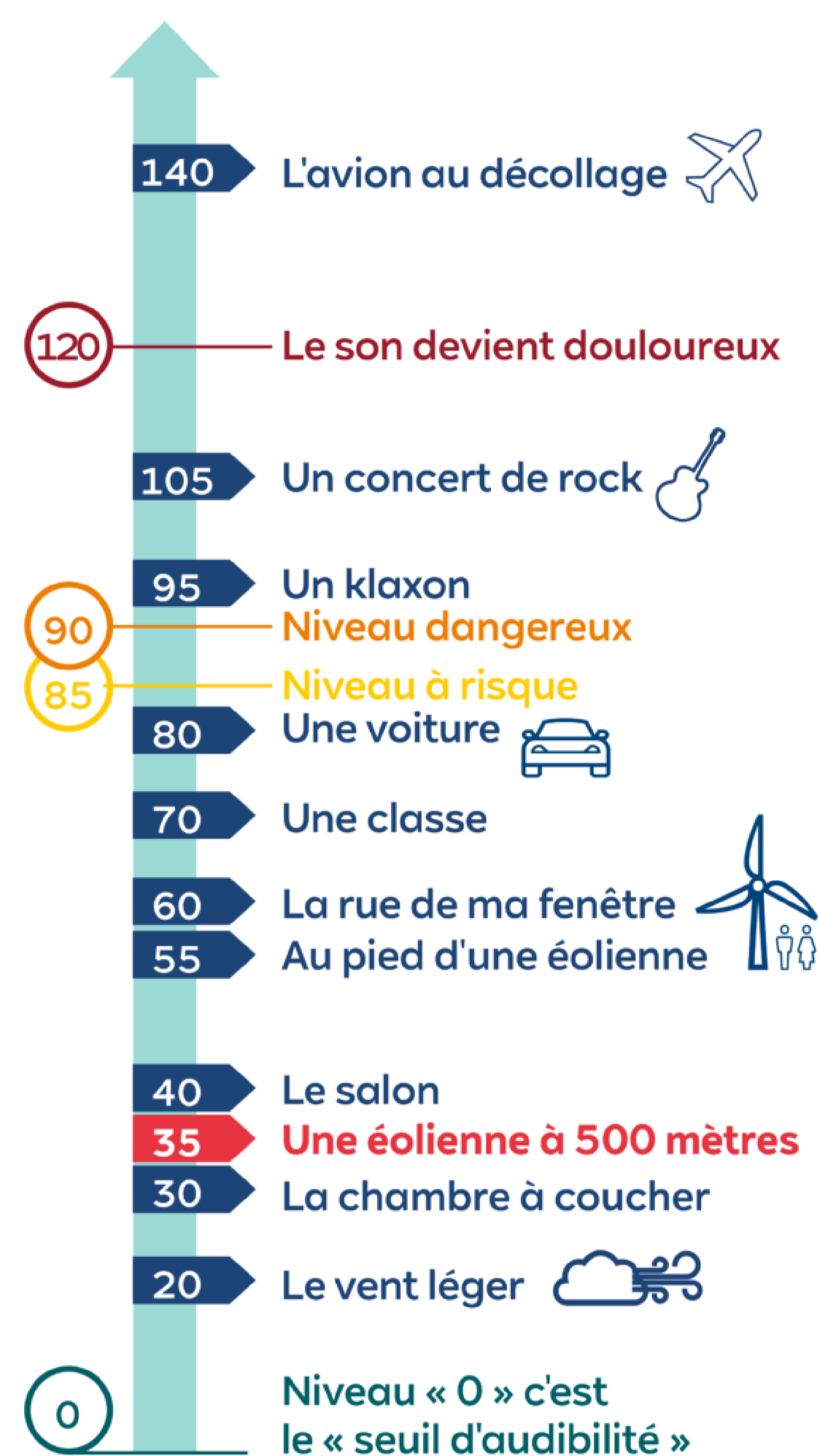
## L'étude acoustique

L'étude acoustique permet d'étudier le contexte sonore d'un projet de parc éolien et d'évaluer son impact sonore prévisionnel sur les habitations à proximité.

### La méthodologie

Des sonomètres sont installés au niveau des habitations les plus proches de la zone d'étude.

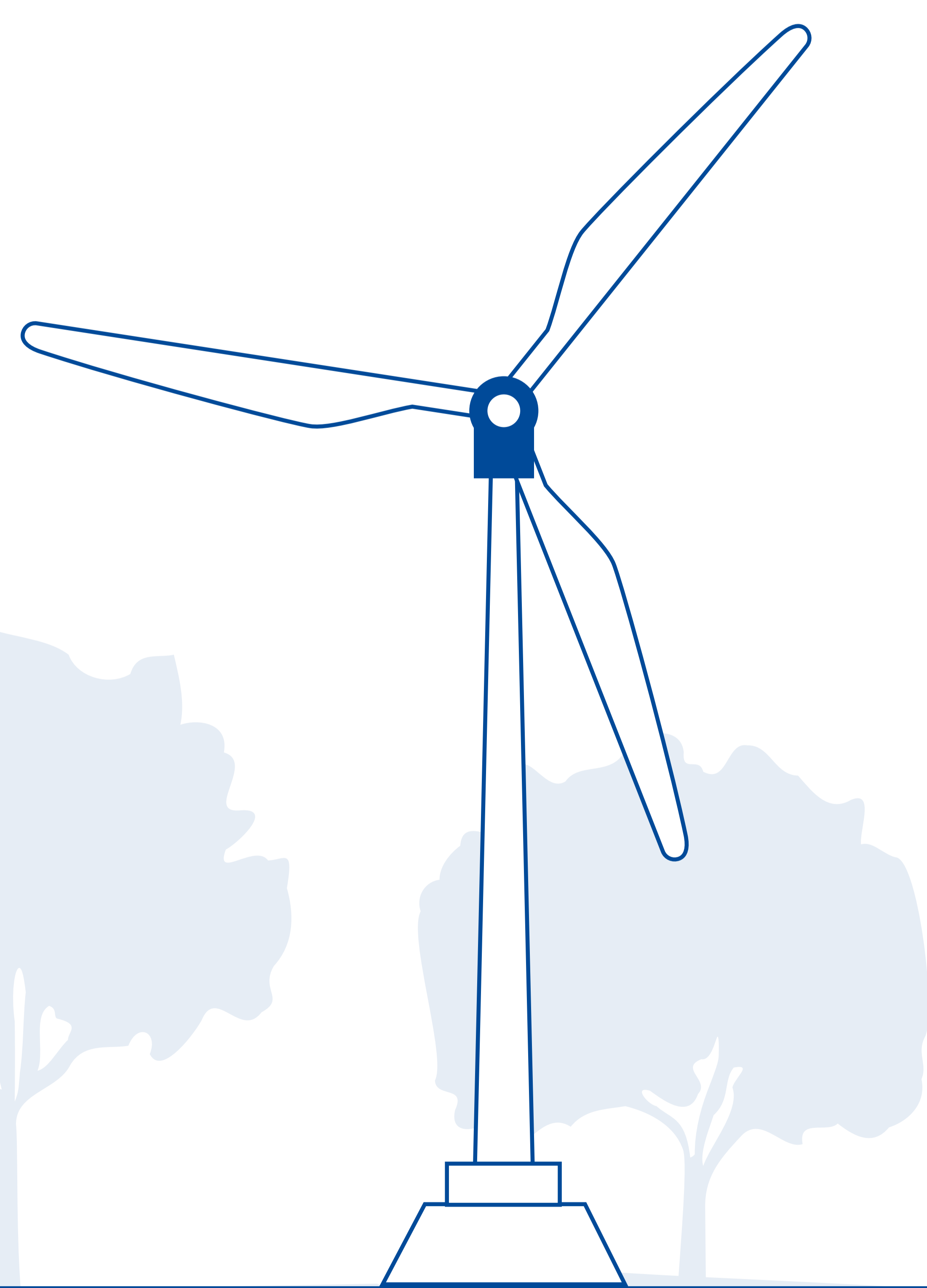
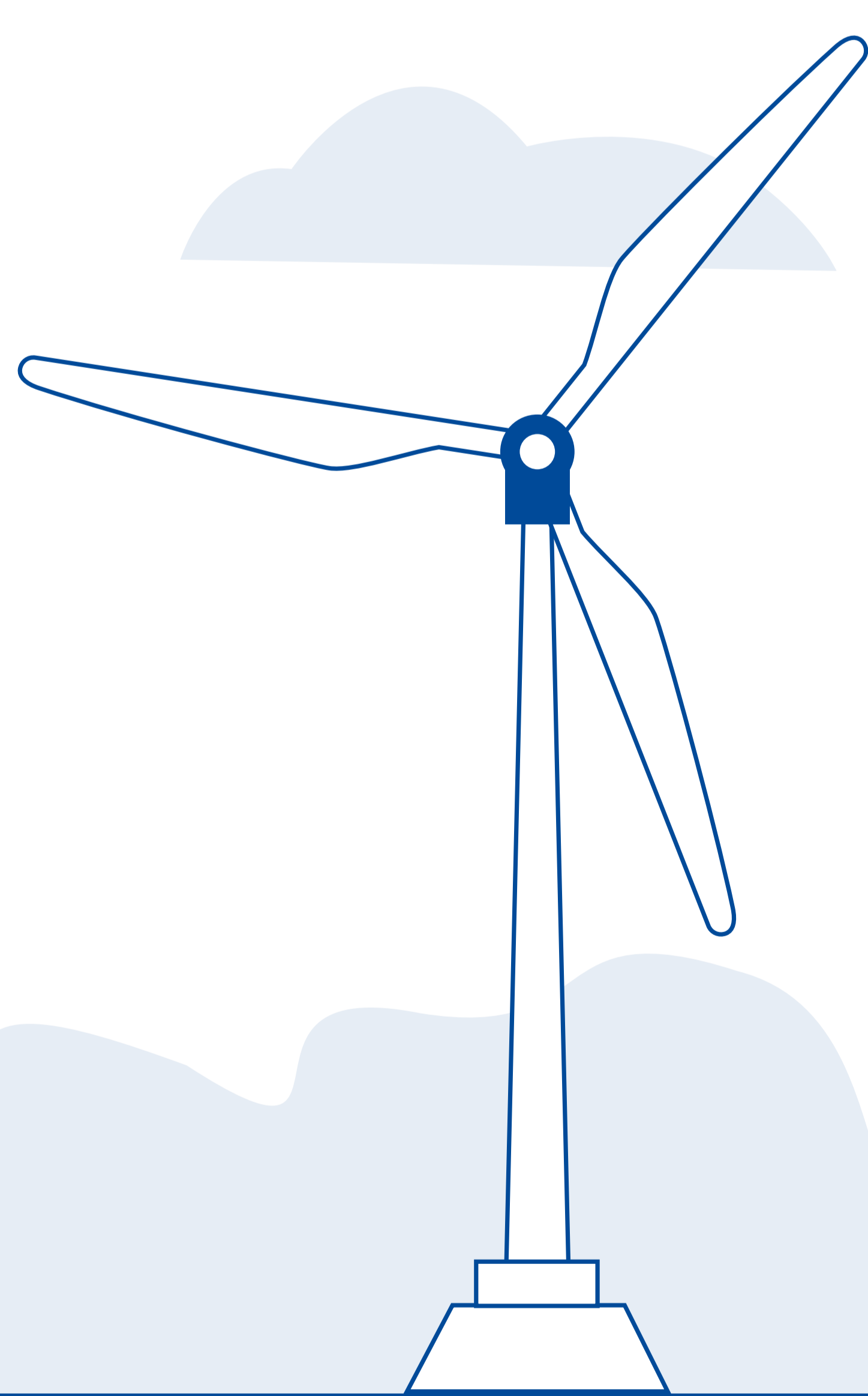
- 1 Réalisation des mesures sur site pour connaître le bruit ambiant, sans parc éolien
- 2 Calcul des émergences acoustiques pour un respect de la réglementation sonore (5dBA le jour et 3dBA la nuit si le bruit total est > à 35dBA)
- 3 Optimisation du parc éolien (bridages éventuels)



Source : France Energie Eolienne

### Bon à savoir !

- > La réglementation acoustique française est la plus stricte d'Europe en matière d'éolien.
- > En moyenne, les éoliennes émettent 35 dB à 500m de distance.
- > Lorsque le parc éolien est construit, des contrôles sont réalisés pour s'assurer que le parc respecte bien la réglementation. Les émergences (différence entre le bruit avant et après le parc) sont limitées à 5 dBA le jour et 3 dBA la nuit.
- > En cas de mesures non réglementaires, un système de bridage supplémentaire doit être mis en place.



Pour plus d'informations :  
[www.projeteolien-mery-la-bataille.fr](http://www.projeteolien-mery-la-bataille.fr)